



Accès au cannabis à des fins thérapeutiques

OPTIONS D'ACCÈS AU CANNABIS

Les options permettant aux patients ou à leur représentant d'accéder au cannabis sont les suivantes :

- En s'inscrivant et en achetant auprès d'un producteur autorisé (à l'aide d'un document médical)
- Dans un magasin de détail ou une boutique en ligne autorisé
- Dans une pharmacie à l'aide d'une ordonnance (nabilone et nabiximols)
- En produisant leur propre cannabis ou en désignant une personne pour en produire pour eux
- Par un détaillant ou un revendeur non réglementé et non autorisé (**non recommandé**)

PRODUCTEUR/VENDEUR AUTORISÉ

Les avantages de l'achat de cannabis auprès d'un producteur ou un vendeur autorisé comprennent :

- L'accès à du cannabis dont la qualité est contrôlée
- L'offre et la livraison dans toutes les provinces et tous les territoires
- La possibilité de se procurer des produits spécialisés de cannabis thérapeutique qui ne sont pas offerts par le biais du marché du cannabis à des fins non médicales

LE DOCUMENT MÉDICAL

Le document médical de Santé Canada autorise l'usage du cannabis à des fins médicales et est nécessaire lorsqu'un patient âgé :

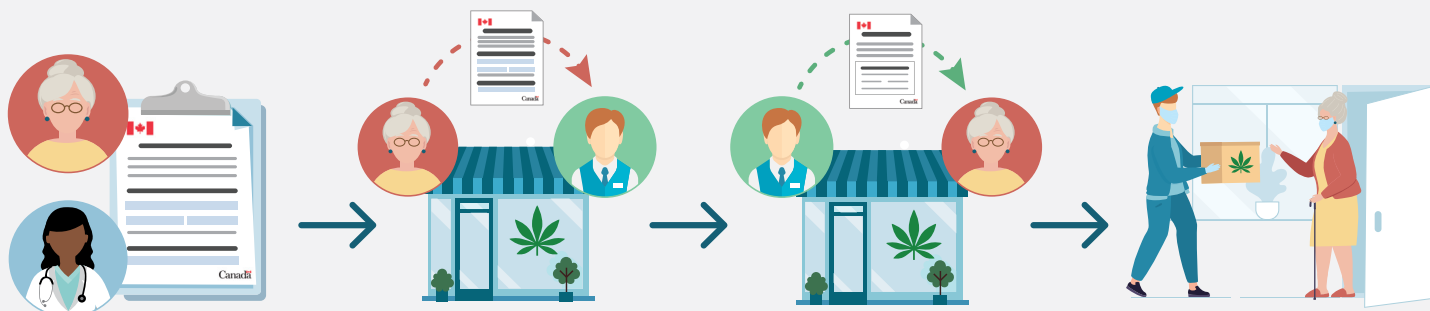
- S'inscrit et achète du cannabis auprès d'un producteur autorisé
- Produit son propre cannabis à des fins médicales;
- Désigne une personne pour produire pour lui du cannabis à des fins médicales

Remplir un document médical peut :

- Diminuer la stigmatisation associée à la consommation du cannabis
- Être exigé par certains employeurs ou locataires
- Être utilisé pour faire une réclamation d'assurance ou demander des déductions fiscales
- Permettre d'obtenir un rabais de compassion
- Permettre d'avoir accès à une plus grande variété de produits
- Permettre l'utilisation du cannabis dans des endroits publics (là où le cannabis est autorisé)

Le document médical peut être consulté sur le site Web de Santé Canada : <https://bit.ly/DocumentMédical>

Ce que vous devez savoir au sujet du document médical?



Un médecin ou une infirmière praticienne remplit un document médical. Sans un document médical, le patient ne peut pas acheter du cannabis à des fins médicales par l'entremise du site Web d'un producteur autorisé.

Le patient choisit le producteur autorisé auprès duquel il veut s'inscrire et lui transmet le document médical dûment rempli. Le choix d'un producteur autorisé est généralement fondé sur la disponibilité du produit de cannabis utilisé ou la préférence du patient.

Une fois que l'inscription est approuvée, un document d'inscription sera émis par le producteur autorisé. Le patient doit conserver ce document sur lui s'il voyage ou s'il se trouve en public, au cas où il serait demandé par les forces de l'ordre.

Le producteur autorisé expédie directement le cannabis au domicile du patient.

Une liste des producteurs autorisés peut être consultée sur le site suivant : <https://bit.ly/Titulairesdelicence>